

bien plus importante, est de renforcer le chevet, qu'il entoure d'une sorte de contrefort continu, profondément ancré dans le sol. De plus, les deux extrémités du déambulatoire soutiennent les tours contre lesquelles ils viennent buter.

Cette disposition très spéciale aurait été imaginée par les architectes du XII^e siècle pour remédier à la menace d'écroulement du chevet et des tours, due au glissement du terrain très en pente, sur lequel l'église est construite.

M. H. MULLER

A propos de l'emploi du mot « Basilique »

En s'appuyant sur l'autorité d'auteurs compétents, dont il nous cite des extraits, notre confrère conclut que le terme de basilique, dans le sens d'édifice du culte chrétien, n'a été employé que très rarement avant le IV^e siècle, et très souvent après l'édit de Milan; de nombreuses églises ayant été alors construites sur le plan des basiliques civiles, elles en prirent le nom.

Dans tout le Moyen-Age, cette expression a été employée arbitrairement et s'appliquait à n'importe quelle église. Plus tard, par figure de style, elle désignait souvent une église insigne ou magnifique qui n'est pas positivement une basilique.

C'est seulement au XVIII^e siècle que le pape Benoît XIV promulgua : « Aucune église ne peut être honorée du titre de basilique, sinon par la permission apostolique, ou par une coutume immémoriale... » Cette règle est toujours en vigueur.

*

Ordre du Jour de la prochaine Séance

qui aura lieu le samedi 20 avril, à 14 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Compiègne :

M. TENAILLON. — Le Champartreau de la Seigneurie de Belloy.

M. HÉMERY. — Les origines de Monchy-Humières.

Séance du 20 Avril 1940

Présidence de M. Tenaillon, Président

Pour les présents, voir le registre des signatures chez M. Muller.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Le Président annonce qu'en raison des difficultés de l'heure présente et de l'augmentation incessante du prix des travaux d'imprimerie, le Conseil, dans sa séance du 20 mars